



Berthet Liozier Caulfuty
Urbanisme - Ingénierie VDU - Géométrie descriptives
Cadastre - Services d'urbanisme
CARRIÈRE DE LIBERTÉ, 69000 LYON

CHÂTILLON SUR CHALARONNE

Modification du PLU n°2
Dossier de notification aux Personnes Publiques Associées et d'enquête publique
Juin 2022

3c. Plan de zonage - secteur centre
Echelle 1/2500ème

Plan Local d'Urbanisme de CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE

Voie mise à jour à son profil en date du 05/02/2022 et son modification du 14/02/2022	PLU approuvé le 20/03/2012
Le Maire,	Modification n°1 approuvée le 18/03/2015
	Modification simplifiée n°2 approuvée le 16/06/2018
	Modification simplifiée n°3 approuvée le 21/03/2019

BERTHET LIOZIER CAULFUTY
41, Boulevard Sébastien - 69002 LYON CEDEX 02
Tél : 04 78 21 99 80 - Fax : 04 78 21 87 58 - Email : br.berthet@blc-geo.com

Légende

- UA** Centre ancien avec une mixité de fonctions et la volonté de préserver l'image urbaine et architecturale patrimoniale existante
- UBa** Zone de faubourg du centre ancien à moins de 10 minutes à pied du centre dans laquelle on peut envisager une grande diversité d'offre de logements
- UBb** Zone de périphérie majoritairement pavillonnaire et des hameaux, dans laquelle on peut envisager une diversité d'offre de logements avec une densité moindre
- UBai** Zone urbaine dans laquelle l'assainissement non collectif est admis
- UL** Zone destinée aux activités de loisirs, sportives et d'équipements publics
- UX** Zone d'activités économiques
- UXc** Zone d'activités commerciales et de services
- 1AU** Zone d'extension à caractère résidentiel
- AUL** Zone ouverte à l'urbanisation à vocation d'accueil d'équipements collectifs, ou d'équipements hôteliers ou de restauration
- AUXa** Zone d'extension à vocation artisanale
- 2AU** Zone d'urbanisation future (non opérationnelle)
- 2AUX** Zone d'extension des activités économiques
- A** Zone agricole
- N** Zone de protection des sites, des espaces naturels des paysages
- NL** Zone de protection où des constructions à usage d'équipements publics, d'intérêt collectif ou de loisirs sont autorisées

- Zone d'implantation possible des annexes fonctionnelles aux bâtiments d'habitation existants en zone N et en site Natura 2000
- * Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone A et N
- Secteur repéré au titre de l'article L.123-1-5-7° (remparts : pour plus de détails, se reporter aux annexes du PLU)
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Espaces Boisés Classés à créer

Pour information :

- Secteurs concernés par des Orientations d'Aménagement (pour plus de détails, se reporter à la pièce 2b du PLU)
- Zone inondable (Atlas des zones inondables : pour plus de détails, se reporter aux annexes du PLU)
- Secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de la RD936, de la RD7 et de la RD2 - Arrêté préfectoral du 09-09-2016 portant révision du classement sonore des infrastructures terrestres du département de l'Ain (voir annexes du PLU)
- Sites Natura 2000 concernant le territoire communal - ZSC et ZPS La Dombes (emprise identique)

Réalisation BLC sur QGIS - 2022
Sources : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/> (zonage avant modification) <https://cadastre.data.gouv.fr/datasets/plan-cadastral-informatif> (cadastre 01/10/2019)